

Fondation Azrieli – Fondation Brain Canada

Subventions de développement des compétences à l'intention des chercheurs en début de carrière

Appel de demandes (AD)

À propos de la Fondation Azrieli

Depuis presque 30 ans, la Fondation Azrieli apporte son soutien financier à des institutions et mène des actions de mécénat sur le terrain. La Fondation subventionne de nombreuses initiatives dans les domaines suivants : la recherche scientifique et médicale, l'enseignement universitaire, la musique et les arts, l'éducation sur l'Holocauste, l'autonomisation des jeunes et la lutte contre le décrochage scolaire, l'architecture, et les actions qui améliorent la qualité de vie des personnes atteintes de troubles du développement.

www.azrielifoundation.org

À propos de la Fondation Brain Canada

Établie à Montréal, la Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis vingt ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, de manière à investir de façon plus éclairée dans des recherches sur le cerveau, axées sur des résultats précis qui profiteront aux patients et à leur famille. La vision de La Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé et dans la maladie, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau est un partenariat public-privé entre le gouvernement du Canada (par l'entremise de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. La Fondation Brain Canada recueille jusqu'à 120 millions de dollars fournis par plus d'une centaine de donateurs privés et non fédéraux. En contrepartie, Santé Canada fournit une contribution équivalente à celle recueillie, dollar pour dollar. La Fondation appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada.

www.braincanada.ca

Table des matières

Justification	3
Renseignements sur la subvention	3
Portée	3
Utilisation des fonds	4
Admissibilité.....	4
Critères d'évaluation.....	5
Processus d'examen.....	5
Comment présenter une demande.....	6
Calendrier	6
Sections de la demande détaillée	6
Confidentialité et propriété intellectuelle.....	9
Rapports, communications et évaluation	9
Pour obtenir d'autres renseignements	11

Justification

Financé par le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, le programme de subventions de développement des compétences à l'intention des chercheurs en début de carrière vise à accélérer les travaux novateurs qui révolutionneront notre compréhension du fonctionnement et des dysfonctionnements du système nerveux et de leur incidence sur la santé. Il a pour objectif d'alléger le fardeau social et économique des maladies neurologiques et mentales grâce à la prévention, au diagnostic précoce et au traitement.

En début de carrière, les chercheurs ont l'occasion de formuler des projets de recherche très risqués mais aux retombées hautement profitables. Par contre, ils ont souvent de la difficulté à obtenir une première subvention d'importance faute de données préliminaires. Ce programme leur donne les moyens d'explorer de nouvelles pistes de recherche sur les propriétés et mécanismes fondamentaux du cerveau et du système nerveux, de manière à recueillir les données nécessaires.

Les subventions de développement des compétences pourraient changer la donne en remédiant au manque de fonds nécessaires pour appuyer et retenir la crème des chercheurs en début de carrière qui sont bien placés pour faire progresser la recherche sur le cerveau au Canada.

Renseignements sur la subvention

Ce concours comporte une enveloppe de 1 000 000 \$ destinée à financer dix (10) projets d'une durée de deux (2) années chacun, soit un total de 100 000 \$ par projet.

Portée

Ce projet appuie de nouvelles avenues de recherche qui se distinguent des autres projets menés par le chercheur, qui sont à la fois novatrices, non orthodoxes et spéculatives. Il encourage aussi les chercheurs en début de carrière à exploiter les plateformes et répertoires de données existants afin de créer des programmes de recherche avant-gardistes et durables.

Le thème des travaux doit s'attarder aux propriétés et mécanismes fondamentaux du cerveau et du système nerveux, notamment :

- Des travaux de recherche fondamentale portant sur les principaux défis en neuroscience, y compris des études fonctionnelles sur l'utilisation des données génomiques.
- Des projets qui s'intéressent aux maladies et troubles neurologiques, dans la mesure où ils aident à percer les mécanismes biologiques fondamentaux.
- La mise au point de nouvelles méthodes ou modèles d'activité neurale, dans la mesure où ces méthodes éclairent des questions de l'heure en neuroscience.

Les projets suivants ne sont pas admissibles au financement :

- Les travaux portant exclusivement sur la physiopathologie ou la recherche clinique appliquée.
- Les projets touchant uniquement le séquençage ou la cartographie du génome.
- Les projets empruntant une démarche apparentée aux domaines dont le nom se termine par « nomie » et qui produisent un grand volume de données, sans être assortis d'un moyen de les analyser.

- Les démarches de criblage systématique servant à identifier des composants biologiques ou des réactifs.

Utilisation des fonds

Les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la recherche faisant l'objet de la subvention et les bénéficiaires qui en découlent doivent être directement attribuables à la subvention de développement des compétences. Ces subventions ne sont pas renouvelables.

Coûts admissibles

Les subventions de développement des compétences peuvent être utilisées pour soutenir tous les coûts de fonctionnement du projet de recherche, notamment :

- les fournitures et le matériel;
- les services particuliers et frais d'utilisation;
- l'entretien d'équipement essentiel;
- les frais de déplacement du chercheur principal et des stagiaires afin de présenter leurs résultats;
- les coûts de publication;
- la rémunération du personnel technique;
- les allocations aux stagiaires;
- l'équipement neuf qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet.

Coûts non admissibles

- Le salaire et les honoraires professionnels du chercheur principal qui présente la demande de subvention.
- Les frais généraux associés à la gestion du projet de recherche.

Veuillez prendre note que cette liste n'est pas exhaustive et que la Fondation Brain Canada peut juger toute autre dépense admissible ou inadmissible. Veuillez communiquer avec la Fondation Brain Canada pour obtenir de plus amples renseignements sur l'admissibilité de toute autre dépense.

Admissibilité

- Cette possibilité de financement est offerte aux chercheurs en début de carrière qui occupent un poste de recherche indépendant depuis un maximum de trois ans de la date butoir pour présenter la demande de subvention. Ce délai exclut les périodes pendant lesquelles le bénéficiaire de la subvention a été en congé parental ou de maladie.
- Celui-ci occupe habituellement le poste d'assistant ou de professeur agrégé, c'est-à-dire : il peut lancer ou gérer des projets de recherche qui lui sont propres, il est responsable de la bonne marche du laboratoire, il décide de l'utilisation des fonds de recherche, et il peut superviser les étudiants de cycle supérieur. Par conséquent, les boursiers postdoctoraux et membres auxiliaires du corps professoral ne sont pas admissibles aux subventions.

Critères d'évaluation

Innovation et originalité

La qualité du projet, qui offre de nouveaux concepts et de nouvelles manières de procéder, tout en s'appuyant sur des bases scientifiques solides et une idée réalisable sur le plan technique. Celui-ci doit être susceptible de changer la donne dans le domaine d'étude ou d'ouvrir de nouveaux horizons expérimentaux, ou encore de surmonter les défis qui nuisent à l'avancement de nos connaissances sur les fondements du système nerveux. Ce projet doit se distinguer des autres projets menés par le chercheur et financés par d'autres moyens.

Faisabilité

La mesure dans laquelle les travaux de recherche peuvent être menés à bien, conformément à l'échéancier, au budget et aux ressources à sa disposition.

Incidence potentielle

La mesure dans laquelle les travaux de recherche peuvent modifier notre compréhension fondamentale du cerveau et du système nerveux dans l'avenir.

Excellence du chercheur principal

Les probabilités de réussite du chercheur principal en regard de l'excellence de ses acquis en matière de formation et de recherche novatrice, ainsi qu'une lettre de recommandation d'un ancien superviseur.

Processus d'examen

Aucune lettre d'intention n'est exigée dans le cadre du programme de subventions de développement des compétences à l'intention des chercheurs en début de carrière.

Toutes les demandes détaillées seront examinées par deux membres du comité d'évaluation provenant du Canada et de l'étranger. Ceux-ci ne font pas partie des candidats et possèdent une vaste expérience et une grande expertise en sciences du cerveau. Ainsi, toutes les propositions financées sont évaluées en fonction des mêmes normes d'excellence. En outre, un ou deux examinateurs externes pourraient évaluer un aspect particulier de la demande.

Les candidats peuvent suggérer des personnes qui pourraient faire partie du comité d'évaluation ou qui pourraient jouer le rôle d'examineur expert chargé de fournir au comité d'évaluation des conseils de spécialiste sur des demandes en particulier.

Le comité d'évaluation accordera une note de mérite à chaque demande et il recommandera à la Fondation Brain Canada et à la Fondation Azrieli d'accorder du financement aux demandes qui ont reçu une note de mérite suffisamment élevée.

Les candidats recevront des commentaires écrits des examinateurs experts et des membres du comité d'évaluation dont l'anonymat sera préservé. Cependant, si tous les examinateurs sont d'avis qu'une proposition n'est pas concurrentielle, la demande détaillée ne fera pas l'objet d'une discussion plus poussée du comité d'évaluation et les candidats ne recevront pas de notes de discussion. L'évaluation de la demande par le comité d'évaluation est sans appel.

Comment présenter une demande

Les chercheurs principaux sont priés de communiquer avec la Fondation Brain Canada (programs@braincanada.ca) pour obtenir des renseignements concernant le processus de demande de subvention. Toutes les demandes doivent être présentées à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp). Le chercheur principal doit dûment remplir tous les champs du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada avant 16 h HNE aux dates ci-dessous.

Calendrier

Lancement de l'appel de demandes	Le 14 février 2018
Ouverture du système de gestion électronique des subventions	Le 1 mars 2018
Date limite de réception de la demande détaillée	16 h HNE, le 17 avril 2018
Avis d'octroi du financement	Mi-juin 2018
Commencement du financement (au plus tôt)	Octobre 2018

Sections de la demande détaillée

Les exigences de mise en forme de la demande détaillée sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Arial ou Georgia 12 points. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. **Les demandeurs ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur demande est présentée dans le format adéquat et qu'elle est reçue avant la date limite.** Les demandes reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées.

Sommaire du projet (maximum de 1 000 mots)

- Titre du projet.
- Dates du début et de fin du projet (choisir des dates dans un délai de 24 mois).
- Écrire jusqu'à dix mots clés décrivant le projet.
- Résumer le projet de recherche et ses objectifs en mettant l'accent sur ses caractéristiques novatrices et transformatrices. Il est également important de montrer comment ce projet est réalisable dans le respect des délais et des fonds provenant de la subvention demandée.

Sommaire vulgarisé (maximum de 300 mots)

Texte vulgarisé qui se prête bien à une publication destinée au grand public.

Proposition (maximum de 6 pages excluant les figures, légendes et références)

Les renseignements suivants doivent figurer dans la proposition et ils doivent être structurés en fonction des critères d'évaluation (innovation et originalité, faisabilité, incidence potentielle, excellence du chercheur principal) :

1. **Objectifs généraux** à atteindre d'ici la fin de la période subventionnée.
2. Les raisons qui motivent le démarrage du projet, notamment :

- Décrire clairement les caractéristiques uniques et novatrices du projet.
 - Expliquer en quoi ce projet est différent de ce qui a été entrepris auparavant par le chercheur principal.
3. Le plan de travail, notamment :
- Décrire la démarche, la solution ou les techniques envisagées.
 - **Énumérer les jalons prévus et l'échéancier** : principales étapes qui mènent à l'atteinte des objectifs généraux et date d'achèvement de chacune.
 - Présenter les écueils ou obstacles ainsi que la façon de les surmonter.
 - Décrire la méthode d'analyse des données, y compris les méthodes statistiques et calculs qui assureront la bonne marche du projet.
4. Résultats qui seront dégagés du projet et moyen par lequel ils seront communiqués aux parties prenantes :
- Inclure les plans prévoyant la façon dont les données du projet seront mises à la disposition de chercheurs qualifiés.
 - Décrire l'incidence prévue des résultats par rapport à six grandes catégories : avancement des connaissances, accroissement de la capacité, sensibilisation, prise de décision, effets sur la santé, retombées socio-économiques globales.
 - En quoi ce projet permettra-t-il d'approfondir nos connaissances des propriétés et mécanismes fondamentaux du cerveau et du système nerveux, notamment grâce aux résultats fonctionnels, à l'utilisation des données génomiques, ou aux données sur les pathologies du système nerveux, le tout de manière à percer les mécanismes biologiques fondamentaux ou à mettre au point de nouvelles méthodes répondant aux enjeux de l'heure en neuroscience.

Considérations relatives au genre et au sexe (maximum de 2 pages)

L'influence du sexe et du genre sur la santé et ses interactions avec d'autres facteurs est un aspect qui mérite d'être approfondi afin que les travaux de recherche produisent de meilleurs résultats qui profitent à la fois aux hommes, femmes, garçons et filles du Canada. Fournir une brève description des aspects suivants :

- Cette étude tiendra-t-elle compte des différences de sexe (biologiques) ?
- Décrire en quoi les travaux de recherche ont égard aux différences de sexe. Si ce n'est pas le cas, décrire en quoi ces considérations ne sont pas pertinentes.
- Cette étude tiendra-t-elle compte des différences de genre (socioculturelles) ?
- Décrire en quoi les travaux de recherche ont égard aux différences de genre. Si ce n'est pas le cas, décrire en quoi ces considérations ne sont pas pertinentes.

Aspects éthiques, sociaux et juridiques (maximum de 1 page)

Décrire les répercussions éthiques, sociales et juridiques du projet.

Publications du chercheur principal

- Indiquer jusqu'à cinq publications, dont au moins trois depuis 2013. Par « publication », on entend n'importe quel type de document ou de support, papier ou électronique, qui illustre le mieux l'expérience de recherche pertinente du demandeur, son expertise et ses réalisations. Idéalement, ces publications décrivent les idées et les découvertes qui défient les paradigmes, et contiennent des exemples d'application efficace de transfert des connaissances liées aux

conclusions de la recherche et démontrent la capacité du demandeur de contribuer au projet de recherche proposé. Donner une brève raison du choix de chacune des publications. Inclure le DOI, URL ou PMID, lorsqu'il y a lieu, pour faciliter l'accès aux examinateurs.

- Expliquer le rôle des stagiaires dans le cadre du projet, le cas échéant, et les possibilités d'apprentissage particulières qui leur seront offertes (joindre en annexe, maximum de 1 page).

Curriculum vitae du chercheur principal (maximum de 2 pages) :

- Décrire la formation scolaire et le parcours professionnel, les prix et distinctions, l'expérience de travail sur des projets concertés, les principales subventions décrochées au cours des cinq dernières années.
- Énoncer le nombre total de publications.
- Préciser le nombre d'heures que le chercheur principal consacrera en moyenne au projet hebdomadairement.
- Fournir un lien URL à un *curriculum vitae* hébergé sur un site institutionnel ou équivalent (p. ex. : profil Google Scholar, CCV).

Budget

- Fournir un budget annuel.
- Présenter uniquement le budget des principaux postes :
 - la rémunération du personnel technique;
 - les allocations aux stagiaires. Si les stagiaires doivent être subventionnés, il faudra ajouter en annexe une description du rôle précis des stagiaires dans le cadre du projet ainsi qu'une justification des possibilités d'apprentissage particulières qui leur sont offertes;
 - l'entretien d'équipement essentiel ou qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet;
 - les fournitures et le matériel;
 - les services particuliers et frais d'utilisation, la compensation des participants;
 - les déplacements du chercheur principal et des stagiaires pour les réunions de collaboration et la présentation des résultats;
 - les coûts de publication.
- Le montant pour chaque poste ainsi que la somme des postes doivent être arrondis au multiple de 1 000 \$.

Pièces jointes

- **Lettre d'un ancien superviseur** : Le superviseur doit bien connaître les réalisations d'études et de recherche du demandeur et doit fournir une lettre d'une page à l'appui du demandeur. Le texte décrit la nature des interactions entre le demandeur et l'ancien superviseur, y compris des exemples précis illustrant la façon dont le demandeur a fait preuve de créativité, d'initiative, de collaboration et autres gestes témoignant de bonnes aptitudes de chercheur.

Renseignements facultatifs

- Indiquer les noms et les coordonnées d'un maximum de trois (3) personnes à l'extérieur du Canada qui ne sont pas en conflit d'intérêts et qui ont la compétence pour évaluer la demande.

- Indiquer les noms et les coordonnées des personnes auxquelles la demande ne devrait pas être transmise pour examen.

Les examinateurs seront choisis par la Fondation Brain Canada, qui prend ces suggestions et autres recommandations en compte.

Attestation et signatures

- Pour être admissible, la demande doit être signée par le chercheur principal et elle doit être présentée avant la date limite.
- Signature des responsables d'établissements : La demande doit être signée par le responsable de l'établissement dans lequel le chercheur principal mènera les travaux de recherche et le demandeur doit veiller à obtenir cette signature en temps opportun.

Confidentialité et propriété intellectuelle

La Fondation Brain Canada et la Fondation Azrieli conserveront tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement. Des mesures raisonnables seront prises pour préserver leur confidentialité. Seuls les examinateurs, les membres du comité d'examen et les observateurs qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents. Les demandes qui donneront lieu à du financement seront conservées afin d'établir la comparaison entre les résultats prévus et les résultats réels, dans le cadre de l'évaluation finale du Fonds canadien de recherche sur le cerveau.

La Fondation Brain Canada et la Fondation Azrieli ne réclament aucun droit sur la propriété intellectuelle des résultats de la recherche qu'elles financent, et elles s'attendent à ce que les fonds soient utilisés pour créer une propriété intellectuelle mise au point et commercialisée selon les politiques des établissements où se déroulent les travaux de recherche.

Rapports, communications et évaluation

La Fondation Brain Canada et la Fondation Azrieli soutiendront la recherche véritablement innovatrice et, par conséquent, risquée. Il y a lieu de savoir si ces risques sont acceptables. À titre de condition du financement annuel continu des subventions, la Fondation Brain Canada et la Fondation Azrieli exigent que le chercheur principal communique régulièrement avec eux et qu'il leur soumette un rapport narratif et financier décrivant l'utilisation des fonds, les réalisations et les incidences du projet ainsi que les difficultés affrontées et les mesures prises pour les surmonter. La Fondation Brain Canada communiquera les rapports d'étape à la Fondation Azrieli.

- **Rapports d'étapes scientifiques** : Le chercheur principal doit remettre à la Fondation Brain Canada un rapport d'étape annuel détaillé dans les 30 jours suivant la date anniversaire du début du projet, ainsi qu'un rapport scientifique final dans les 60 jours suivant la date anniversaire du début du projet.
- **Rapport financier** : Le chercheur principal et l'établissement hôte doivent remettre un rapport financier annuel dans les 60 jours suivant la date anniversaire du début du projet. Ils doivent notamment y inclure les renseignements suivants :
 - États financiers : Signés par un administrateur financier de l'établissement hôte et énumérant les dépenses engagées au cours de l'exercice, conformément aux postes de dépenses établis dans le budget approuvé.

- Notes afférentes aux états financiers : Fournies par le chercheur principal et expliquant tout écart de plus de 20 % par rapport au budget approuvé. Au terme de la première année du projet, s'il reste un solde non dépensé de plus de 25 % pour l'année en cours, le chercheur principal devra remettre une prévision des dépenses pour les six (6) prochains mois, assortie d'explications détaillées.

Les versements suivants seront effectués dans la mesure où les exigences en matière de reddition de comptes et de progrès scientifiques auront été satisfaites. À noter : Le financement pourrait être **interrompu** ou **annulé** faute de produire ces rapports dans les délais prévus.

La Fondation Brain Canada communiquera avec le chercheur principal pour obtenir de plus amples renseignements si un rapport d'étape est incomplet, sujet à caution ou révèle un retard sur l'échéancier prévu. Dans ce cas, celui-ci pourrait bénéficier d'un prolongement sans frais d'au plus six (6) mois, sous réserve de l'approbation de la Fondation Brain Canada et de la Fondation Azrieli. La Fondation Brain Canada et la Fondation Azrieli pourraient autrement mettre fin au financement. Des précisions sur la manière de présenter les rapports seront envoyées aux lauréats.

Pour permettre à la Fondation Brain Canada de communiquer les bénéfices tangibles que rapporte le Fonds canadien de recherche sur le cerveau à la population canadienne, le chercheur principal doit communiquer avec la Fondation Brain Canada avant la publication, la parution ou la diffusion publique des résultats probants de la recherche obtenus grâce au programme de développement des compétences à l'intention des chercheurs en début de carrière, de façon à pouvoir préparer un communiqué de presse ou une autre forme de publicité. Tout embargo sera strictement respecté.

Toute publication, communiqué ou présentation des résultats de la recherche doit mentionner le financement accordé par la Fondation Brain Canada, Santé Canada et la Fondation Azrieli, conformément au libellé suivant : « Ce projet a vu le jour grâce au soutien financier de la Fondation Brain Canada, par le truchement du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, de la Fondation Azrieli et de Santé Canada. »

Le chercheur principal doit informer la Fondation Brain Canada à l'avance de toute possibilité prochaine de publicité et de communications afin qu'elle puisse ensuite en aviser la Fondation Azrieli et Santé Canada. Le chercheur principal doit donner à la Fondation Brain Canada, la Fondation Azrieli et à Santé Canada l'occasion de participer à toutes les activités de publicité concernant les subventions financées.

À la fin du présent concours du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, la Fondation Brain Canada voudra faire la preuve que les investissements effectués par le gouvernement fédéral et la Fondation Azrieli ont donné des résultats exceptionnels. L'incidence de chaque bourse et subvention devra être démontrée. Pour ce faire, une somme équivalente à 10 % du financement de la dernière année pourrait être retenue et sera retournée à la réception d'un rapport de fin de projet satisfaisant qui décrit les résultats et incidences actuels et prévus du projet de recherche. Enfin, l'année suivant la fin de la période de financement, la Fondation Brain Canada doit recevoir un rapport final détaillant les réalisations du projet, notamment ses résultats, ses répercussions

sur la recherche et ses applications futures, ainsi que les collaborations, publications et autres faits notables qui en ont découlé.

Pour obtenir d'autres renseignements

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour toutes questions :

- Pour obtenir de plus amples renseignements sur le concours et le processus de demande, veuillez écrire à programs@braincanada.ca
- La Fondation Brain Canada accusera réception des demandes par courriel dans un délai de deux jours ouvrables. Veuillez écrire à l'adresse programs@braincanada.ca si vous ne recevez pas d'accusé de réception.
- Pour en apprendre davantage sur la Fondation Brain Canada et le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, visitez le site <http://braincanada.ca/fr/>.